

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] ZAC du Grand Launay Chateaugiron

Date : Wed, 28 Apr 2021 12:56:08 +0200

De : Joel Debroize

Pour : pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr <pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr>

Madame la commissaire enquêtrice

Je vous prie de trouver ci après mes remarques et observations sur l'enquête en cours relative a l'évaluation environnementale du projet de ZAC du Grand Launay sur la commune de Chateaugiron.

En préambule et sur la forme , il me semble que cette enquête publique d'évaluation environnementale devrait précéder strictement la consultation du public par voie électronique .Ors Monsieur le Maire n'a pas attendu le résultat de l'enquête publique en cours pour lancer cette consultation du public. Ce lancement prématuré de la consultation par voie électronique génère de la confusion et est de nature à entacher d'illégalité les procédures en cours

Sur le fond du dossier vous trouverez ci âpres mes remarques et /ou observations.

Exception faite du ruisseau de Venefles, au plan environnemental, le résumé non technique ne laisse aucune ambiguïté sur la nature banale et sans intérêt remarquable de secteur concerné.

l'aménagement envisagé prévoit d'ailleurs de « renaturer » le ruisseau St Medard.

Sur la démarche écologique dans les nouvelles constructions je note qu'il est bien prévu d'optimiser les apports solaires passifs et de favoriser la construction de bâtiments économes en énergies. Ces points devraient trouver une traduction dans le règlement de la ZAC ;

En revanche je ne vois rien sur la récupération et la gestion des eaux pluviales des futurs bâtiments, ni sur l'utilisation d'énergies renouvelables.....

L'étude d'impact présentée minimise à mes yeux les impacts sur la circulation routière. Elle s'appuie sur une étude de trafic de 2018 largement dépassée. En effet, le Département a en 2019 réalisé une étude plus large de circulation incluant une enquête « origine destination » sur l'ensemble aggloméré de Chateaugiron. De son coté la communauté de commune a engagé une réflexion sur la mobilité à l'échelle de son territoire.

Aux heures de pointe, la ville de Chateaugiron rencontre des problèmes de circulation qui ne feront que s'aggraver avec ce projet et l'arrivée prochaine d'un Lycée à proximité de la zone d'étude ; Ses études doivent donc être intégrées pour avoir une vision globale des enjeux en la matière et proposer des aménagements cohérents et adaptés.

Les aménagements du giratoires RD463/RD92 ne sont manifestement pas à la hauteur des enjeux ! Sont ils d'ailleurs validés par le Département ???

Sur la plan général du réseau viaire je ferais 2 remarques :

- Je m'interroge sur la nécessité de créer un futur giratoire entre le giratoire RD463/RD92 et le giratoire de Venefles. Il me semble en effet qu'il aurait été plus pertinent de grouper ce nouvel accès avec le carrefour de Venefles, permettant ainsi de sécuriser ce dernier et de gérer les flux en un seul point.
- Concernant les liaisons douces, le plan du dossier mérite d'être complété pour montrer comment il s'intègre au réseau existant sur la commune

Concernant enfin le programmes des équipements publics externes a la ZAC je m'interroge sur les participations départementales dont la justification me semble poser question.

Enfin je m'étonne de ne pas y trouver les aménagements préconisés sur le giratoire RD463/RD92.
Je vous prie, Madame la commissaire enquêtrice, de bien vouloir agréer l'expression de mes salutations distinguées
Joel Debroize